

(Conteneur)

# CLOBBER<sup>MD</sup> M Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LES RÉGIONS DE LA RIVIERE DE LA PAIX, OKANAGAN ET CRESTON SEULEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour la suppression sélective de diverses mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé, d'orge, d'avoine et de lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique).

AGRICOLE

**PRINCIPE ACTIF:** : clopyralide 50 g a.e./l (présent en tant qu'acide)  
MCPA 280 g a.e./L (présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

**N ° D'ENREGISTREMENT:** 34157 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**CAUTION**  **POISON**

IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 8 L- Vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

Pour des informations sur les produits et leur utilisation communiquez avec

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>ND</sup> Rue est  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distribué par:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>ND</sup> Rue est  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

**CLOBBER<sup>MD</sup> est une marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.**

## **MISES EN GARDE**

**NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

1. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
2. Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
3. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou de brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection séparément des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
6. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
7. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.
8. Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **Équipement d'application complet**

- Les préposés à l'application doivent porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des bottes en caoutchouc et des gants résistants aux produits chimiques. Au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage, ou au cours de la manipulation du concentré, porter l'équipement et les vêtements de protection mentionnés ci-dessus ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial et un tablier. Les préposés à l'application installés dans une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**Combustibles.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **Ruissellement de surface**

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p.ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. le sable, le sable loameux et les loams sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer.

Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture pour humains et animaux, des semences ou des engrais. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5°C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drain de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples:**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

livret)

# CLOBBER<sup>MD</sup> M Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LES REGIONS DE LA RIVIERE DE LA PAIX, OKANAGAN ET CRESTON SEULEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CONCENTRE EMULSIFIABLE

Pour la suppression sélective de diverses mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé, d'orge, d'avoine et de lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléinique).

AGRICOLE

**PRINCIPE ACTIF:** clopyralide 50 g a.e./l (présent en tant qu'acide)  
MCPA 280 g a.e./L (présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

**N ° D'ENREGISTREMENT:** 34157 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ETIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS**



IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 8 L-Vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident  
Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-  
800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

Pour des informations sur les produits et leur utilisation communiquez avec

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>ND</sup> Rue est  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distribué par:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>ND</sup> Rue est  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

CLOBBER<sup>MD</sup> est une marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

## **MISES EN GARDE**

**NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

1. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**
2. Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
3. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection séparément des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
6. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
7. Ne pas Effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.
8. Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **Équipement d'application complet**

Les préposés à l'application doivent porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des bottes en caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques. Au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage, ou au cours de la manipulation du concentré, porter l'équipement et les vêtements de protection mentionnés ci-dessus ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial et un tablier. Les préposés à l'application installés dans une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistants aux produits chimiques.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'ingestion:** Appeler un centre

antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **Ruissellement de surface**

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p.ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. le sable, le sable loameux et les loams sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

## ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer.

Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture pour humains et animaux, des semences ou des engrais. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drain de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser.

Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

## ÉLIMINATION

### Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### Contenants à remplissages multiples:

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INFORMATION GÉNÉRALE

CLOBBER M Herbicide doit être dilué dans l'eau et appliqué au moyen d'un équipement d'application terrestre pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes:

### 1.5 L/ha (taux faible)

chardon des champs  
♦ (infestations faibles)  
bardane

laitue scariole  
  
radis sauvage



lampourde glouteron  
sagesse-des-chirurgiens  
(rosettes de printemps, 2-4 feuilles)  
◆◆prèle des champs chénopode blanc

moutarde des champs  
◆◆plantain

- ◆ Suppression tout au long de la saison, avec possibilité de repousse à l'automne.
- ◆◆ Parties érigées seulement

herbe à poux  
bourse- à- pasteur  
(rosettes de printemps seulement)  
tabouret des champs  
(rosettes printanières)  
tournesol, annuel  
tournesol, spontané  
Vesce

## **2,0 L/ha (taux élevé)- mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus**

sarrasin de Tartarie  
renouée liseron  
chardon des champs◆  
(infestations moyennes et graves)  
canola spontané  
sénéçon vulgaire  
pissenlit (rosettes de printemps  
seulement)  
Kochia à balais (répression)  
(2 à 4 feuilles)

amarante à racine rouge  
ansérine de Russie  
matricaire inodore (de 2 à 4 feuilles)

renouée

laiteron potager

laiteron des champs (partis érigées)

## **MODE D'EMPLOI**

### **Application par pulvérisateur agricole**

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour de meilleurs résultats, appliquer CLOBBER M Herbicide sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis) et lorsque le chardon des champs est de 10 cm et plus, n'incluant pas le stade de bouton. Un temps frais ou sec peut nuire à la suppression des mauvaises herbes.

### **Blé, orge, avoine**

Appliquer entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de feuille étendard. Appliquer CLOBBER M Herbicide comme traitement terrestre en utilisant un volume de pulvérisation suffisant pour bien couvrir le feuillage. Appliquer entre 100 et 150 L/ha de volume de pulvérisation total par application terrestre. Un volume de pulvérisation plus grand assure une couverture et une suppression meilleures, particulièrement lorsque les mauvaises herbes ne sont pas en croissance active. Maximum d'une application par année.

### **Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)**

Appliquer lorsque le lin a une hauteur de 5 à 15 cm. Une pulvérisation précoce réduit les risques de dommages à la culture. Appliquer CLOBBER M Herbicide entre 100 et 150 L/ha de volume de pulvérisation total par voie terrestre à une pression de 200 à 275 kPa. Pour assurer une couverture optimale, utiliser des buses à jet plat penchées vers l'avant à un angle de 45°. Maximum d'une application par année.

**NOTE:** Les taux supérieurs utilisés peuvent entraîner un retard de croissance et des dommages à la culture. Ceci sera toutefois compensé par le rendement supérieur dû à la suppression des mauvaises herbes.

### **Préparation de la bouillie pulvérisation**

Ajouter la moitié de la quantité nécessaire d'eau dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter en agitant la quantité requise de CLOBBER M Herbicide ainsi que le produit d'association pour le mélange, le cas échéant. Ajouter le reste de l'eau et poursuivre l'agitation au cours de la pulvérisation.

Les buses à miroir ou à jet en cône creux ne sont pas recommandées car elles donnent une pulvérisation inégale et inadéquate. Assurer une pulvérisation complète et uniforme sur toute la surface des feuilles des mauvaises herbes visées.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

Ne pas utiliser dans les serres.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer CLOBBER M Herbicide directement sur, ou le laisser entrer en contact avec, les cultures de tournesol, de légumineuses, de fruits ou de légumes, de fleurs ou autres plantes à feuilles larges à conserver et ne pas laisser la bruine de pulvérisation dériver sur elles.

### **Rotation des cultures**

Les champs ayant été traités à CLOBBER M Herbicide peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en maïs, en pois de grande culture, en lin, en graminées fourragères, en moutarde, en betterave à sucre ou aménagés en jachère d'été. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemencer en pois de grande culture avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages aux pois de grande culture cultivés en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grande culture (soit un total de 22

mois après l'application). Contacter votre représentant de AgraCity Crop & Nutrition ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

#### **Délai à respecter avant la récolte/broutage**

- Délai pour la coupe ou le broutage des champs traités de blé, d'orge, d'avoine ou de lin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte des cultures de blé, d'avoine ou de lin : 60 jours après l'application. Délai avant récolte du fourrage : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

#### **Délai de sécurité**

- Ne laisser personne pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application et ce, dans tous les cas.

#### **Conditions de stress**

Lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison d'une sécheresse, d'une inondation ou de températures chaudes ou froides (8 °C ou moins), prolongées, la suppression peut être diminuée ou retardée, car elles ne sont pas en croissance active. Des échappées de traitement peuvent survenir dans des conditions de stress prolongé ou de fertilité faible. Ne pas effectuer d'application sur des mauvaises herbes soumises à un stress durant plus de 20 jours en raison d'un manque d'humidité, sinon la suppression pourrait être inefficace.

#### **Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation**

1. Utiliser des buses à grosses gouttelettes et à faible pression (200 à 275 kPa).
2. Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 ha.
3. Vaporiser lorsque la vitesse du vent est de 16 km/h ou moins.

#### **Nettoyage de l'équipement**

L'équipement utilisé pour pulvériser CLOBBER M Herbicide doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

#### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AgraCity Crop et Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 ou [www.agracity.com](http://www.agracity.com) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC CLOBBER M HERBICIDE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ ET L'ORGE**

CLOBBER M Herbicide peut être mélangé au réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour une suppression à large spectre. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les graminées annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produits d'association	Cultures	Taux des produits/ha CLOBBER M Herbicide + produit d'association	Graminées annuelles	Taux de l'adjuvant
Herbicide Achieve Liquide	blé de printemps, blé durum, orge	1.5 - 2.0 L + 0.5 L	Folle avoine, sétaires verte et glauque, pied-de-coq, ivraie de Perse	Turbocharge: 0.5% v/v
Herbicide Assert 300 SC	blé de printemps, blé durum, orge	1.5 - 2.0 L + 1.3 L ou 1.5 - 2.0 L + 1.6 L	folle avoine , 1 à 3 feuilles ou folle avoine, 4 feuilles	Se référer à l' étiquette d'Assert 300 SC
Avenge <sup>†</sup> + 200-C Herbicide contre la folle avoine	blé de printemps, orge	1.65 L** + 3.5 L ou 2.0 L*** + 4.25 L	folle avoine, moins de 200 plantes/m <sup>2</sup> ou folle-avoine , plus de 200 plantes/m <sup>2</sup>	non requis
Axial <sup>MD</sup> 100 EC Herbicide	blé de printemps, orge	1.5 - 2.0 L + 600 mL	Folle avoine sauvage, sétaires verte et glauque, avoine spontanée, graine de l'alpiste des Canaries spontané panic millet	Adigor 700 ml/ha
Everest <sup>MD</sup> Solupak 70 DF	blé de printemps	1.5 - 2.0 L + 43 g	Folle avoine, sétaire vert	Se référer à l'étiquette d'Everest Solupak 70 DF
Horizon <sup>MD</sup> 240EC (une composante du mélange en réservoir Horizon 240EC )	blé de printemps, blé durum	1.5 - 2.0 L + 230 mL  1.5 - 2.0 L + 290 mL	Folle avoine sétaires, vert et glauque, avoine spontanée (cultivée), pied-de-coq, graine de l'alpiste des Canaries spontané  mauvaises herbes indiquées ci-dessus, plus ivraie de Perse	Score: 0.8% v/v  Score: 1,0% v/v

Herbicide concentré émulsifiable de post-levée Puma 120 Super	blé de printemps, blé durum, orge de printemps	1.5 - 2.0 L + 385 mL	sétaire vert seulement	non requis
		1.5 - 2.0 L + 770 mL	sétaire vert, folle-avoine, pied-de-coq	

\* Voir l'étiquette d'herbicide de Avenge 200-C contre la folle avoine pour connaître les restrictions concernant les variétés de blé. Le mélange en réservoir de CLOBBER M Herbicide + l' Herbicide Avenge 200-C contre la folle avoine peut raccourcir la paille de blé un peu mais ne nuira pas au rendement de la culture.

\*\* Le taux de 1,65 L de CLOBBER M Herbicide permet la suppression d'infestations mineures de chardon des champs, de chénopode blanc, de moutarde des champs, de semis printaniers (2 à 4 feuilles) de sagesse-des-chirurgiens, de bourse à pasteur et de tabouret des champs. Pour le chardon des champs on obtient de meilleurs résultats si ce mélange en réservoir est appliqué alors que le chardon est d'au moins 10 cm, n'incluant pas le stade du bouton.

\*\*\* Le taux de 2,0 L de CLOBBER M Herbicide permet la suppression d'infestations moyennes ou graves de chardon des champs, de séneçon vulgaire, de chénopode blanc, de moutarde des champs, de semis printaniers (2 à 4 feuilles) de sagesse-des-chirurgiens, de bourse à pasteur, de tabouret des champs, de pissenlit (rosettes de printemps), de kochia à balais (répression) (2 à 4 feuilles), de laiteron potager, de laiteron des champs (parties épigées), d'amarante à racine rouge, d'ansérine de Russie, de matricaire inodore (2 à 4 feuilles), de renouée, de sarrasin de Tartarie, de canola spontané et de renouée liseron. Pour le chardon des champs, on obtient de meilleurs résultats si ce mélange en réservoir est appliqué alors que le chardon est d'au moins 10 cm, n'incluant pas le stade du bouton.

#### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC CLOBBER M HERBICIDE POUR LA SUPPRESSION À LARGE SPECTRE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES**

On peut mélanger en réservoir CLOBBER M Herbicide à l'herbicide Refine Extra pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes à feuilles larges. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs sur cette étiquette ainsi que celles indiquées sur l'étiquette du Refine Extra seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produits d'association	Cultures	Taux des produits/ha <b>CLOBBER M herbicide + Refine Extra</b>	Mauvaises herbes additionnelles	Taux de l'adjuvant
Herbicide Refine Extra	blé de printemps, orge de printemps	1.5 L + 20 g	Se référer à la liste de mauvaises herbes à feuilles larges indiquées l'étiquette d'herbicide Refine Extra.	Agraal 90, AgSurf ou Citowett plus, 0.2% v/v

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que AgraCity Crop and Nutrition Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, AgraCity Crop and Nutrition Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### **MODE D'EMPLOI**

##### **PRODUCTION DE PHLÉOLE ÉTABLIE POUR LE FOIN ET LE FOURRAGE DANS L'OUEST DU CANADA**

Pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les champs en production de phléole établie pour le foin et le fourrage dans l'ouest du Canada, appliquer CLOBBER M Herbicide à un taux de 2 L/ha. N'effectuer qu'une seule application en postlevée par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours avant la récolte. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, Okanagan et Creston en Colombie-Britannique seulement.

##### **PHLÉOLE ÉTABLIE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DANS L'OUEST DU CANADA**

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de phléole établie dans l'ouest du Canada, appliquer CLOBBER M Herbicide à un taux de 1,5 à 2 L/ha. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Appliquer à partir de la 3<sup>e</sup> feuilles jusqu'à avant le stade de la feuille étendard. Délai pour la coupe ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, Okanagan et Creston en Colombie-Britannique seulement. La phléole est particulièrement sensible aux conditions de stress et il peut survenir des lésions aux cultures ou une diminution du rendement lorsqu'on applique des herbicides dans des conditions de stress (p. ex. sécheresse ou gel).

**MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*)**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), appliquer CLOBBER M Herbicide à un taux de 1,5 – 2,0 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étendard. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, d'Okanagan et de Creston SEULEMENT de la Colombie-Britannique.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE CLOBBER M HERBICIDE POUR OBTENIR DES DÉTAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

**ZONES TAMPONS POUR PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES**

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

**Tableau des zones tampons**

Méthode de Application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des:				
		Habitats d'eau douce ayant une profondeur de:		Habitats estuariens/ Marins ayant une profondeur:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Supérieure à 1 m	Moins de 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin, graminées, Graine de l' alpiste des Canaries ( <i>Phalaris canariensis</i> )	1	1	1	1	4

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que CLOBBER M Herbicide est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CLOBBER M Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CLOBBER M Herbicide ou les herbicides du même group (numéro du groupe correspondant au site d'action) avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les même mauvaises herbes et ce, au cours d' une seule saison de croissance (applications séquentielle) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop and Nutrition Ltd. à 1-844-269-3276.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



CLOBBER<sup>MD</sup> est une marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.  
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs titulaires respectifs.